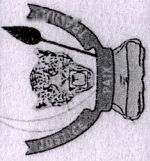


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°388/2022

à la Société CONGO MOTORS

Après avoir reçu le contrat du marché n°003/FNPSS/FPSS/DG/FS/CGPMP-SP/2019, conclu avec le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), pour un montant total hors taxe de dollars américains cent onze mille huit cent nonante six, cinquante-cinq centimes (USD 11.896,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains sept cent quatre-vingt-trois, vingt-sept centimes (USD 783,27).

Fait à Kinshasa, le 27/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA

Directeur Général a.i

